



**ARRETE RECTORAL DU 27 MARS 2026 PORTANT COMPOSITION DU JURY
DU CONCOURS DE RECRUTEMENT D'ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL DES ADMINISTRATIONS
DE L'ETAT POUR LES SERVICES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS RELEVANT DES MINISTRES
CHARGES DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - SESSION 2026**

La rectrice,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n°2017-1051 du 10 mai 2017 modifié portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat ;

VU l'arrêté du 18 mars 2013 fixant les conditions d'organisation des concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU l'arrêté du 11 octobre 2018 fixant les modalités et la nature de l'épreuve des concours externe interne de recrutement des assistants de service social des administrations de l'Etat ;

VU l'arrêté du 29 janvier 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,

ARRETE

Article 1^{er} : Le jury chargé d'apprécier les épreuves du concours de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - session 2026 - est constitué comme suit :

Président : Monsieur Xavier MAILLET, proviseur, lycée professionnel Pierre Boulanger, Pont-du-Château.

Membres du jury : Monsieur Lionel ARMAND, conseiller technique de service social, DSDEN de la Haute-Loire ;
Madame Ludivine BATISSE, conseillère technique de service social auprès de Madame la rectrice ;
Madame Delphine GUIRBERT-LACOSTE, assistante sociale, DSDEN du Cantal ;
Madame Myriam JAMET-STRICHER, conseillère technique de service social, DSDEN de l'Allier ;
Monsieur Lilian POUYSÉGUR, principal, collège des Fontilles, Blesle.

Article 2 : Madame la cheffe de division des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice de l'académie

Signé

Virginie DUPONT